



du CHRU de Tours

Site IFPS – CHU de TOURS  
37044 TOURS CEDEX 9

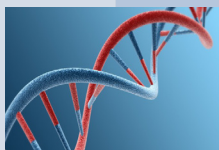


## Technicien de LABORATOIRE MÉDICAL

Profession de santé  
Secteur paramédical  
Filière médico-technique

### **Diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical**

*Diplôme de référence au code de santé publique pour exercer le métier  
de technicien de laboratoire médical*



**Plaquette  
information  
2017 / 2018**

Journée portes ouvertes : samedi 27 janvier 2018  
Concours d'entrée : mercredi 16 mai 2018

# SOMMAIRE

• L'EXERCICE DU MÉTIER.....	p. 3
• LE PROFIL.....	p. 3
• LES ACTIVITÉS PRINCIPALES.....	p. 3
• LES RELATIONS PROFESSIONNELLES LES PLUS FRÉQUENTES.....	p. 4
LE SITE ET LES COORDONNÉES DU CENTRE DE FORMATION.....	p. 4
L'ADMISSION ET LA FORMATION.....	p. 5
• LES PRE-REQUIS.....	p. 5
• LES MODALITÉS D'ADMISSION.....	p. 5
• LES ÉTUDES.....	p. 6
• LA FORMATION.....	p. 7
L'EMPLOI ET LES EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES.....	p. 8

## • L'EXERCICE DU MÉTIER

Le technicien de laboratoire médical met en œuvre les technologies nécessaires à l'obtention des résultats des examens de biologie médicale à visée de prévention, de dépistage, de diagnostic et de suivi thérapeutique. Il travaille sur prescription médicale, sous la responsabilité du biologiste médical. Il contribue à la réalisation des techniques d'anatomie et cytologie pathologiques sous la responsabilité d'un médecin spécialiste qualifié en anatomie et cytologie pathologiques. Il réalise des prélèvements sanguins, veineux et capillaires.

**Le technicien de laboratoire médical est titulaire du Diplôme d'Etat de Technicien de Laboratoire Médical (DETLM) de niveau III délivré par le ministère de la santé.** Il est soumis au secret professionnel et aux règles de confidentialité.

## • LE PROFIL

En tant que professionnel de santé, il participe activement à la prise en charge globale de la personne. Il doit toujours avoir à l'esprit que l'ensemble de ses activités est indissociable de la prévention, du dépistage, du diagnostic, du traitement d'une pathologie ou de pathologies associées, donc de l'humain. En tant que technicien médical, il possède une grande faculté d'adaptation aux nouvelles technologies. Il est conscient de sa responsabilité liée aux règles d'hygiène, de sécurité et de qualité d'obtention des résultats d'examens.

A ce titre, il est :

- rigoureux dans ses démarches : il développe une logique méthodologique,
- consciencieux : il est fiable dans le temps et l'activité scientifique confiée,
- réactif face à un dysfonctionnement : il possède un esprit critique et analyse sa pratique professionnelle,
- communicant : il fait preuve de discernement dans le traitement et la transmission,
- autonome dans le respect du collectif de travail.

## • LES ACTIVITÉS PRINCIPALES : bonnes pratiques – informatique - qualité normes iso

- Réalisation de prélèvements sanguins en vue d'examens de biologie médicale et dans le cadre du don du sang
- Réception et traitement des échantillons de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologiques et de produits à visée thérapeutique et documents associés
- Réalisation des analyses de biologie médicale, des techniques d'anatomie et cytologie pathologiques et des techniques d'assistance médicale à la procréation
- Préparation, qualification, distribution et délivrance de produits sanguins labiles et de produits à visée thérapeutique et d'assistance médicale à la procréation
- Recueil, traitement et transmission des informations
- Organisation d'activités et gestion de ressources (archivage, matériels et appareillages, réactifs, ....)
- Mise en œuvre de mesures liées à la qualité et à la prévention des risques
- Veille professionnelle, études et recherches
- Formation et information des professionnels et des futurs professionnels

## • LES RELATIONS PROFESSIONNELLES LES PLUS FRÉQUENTES

- Equipes médicales, paramédicales
- Equipe administrative du laboratoire de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologiques, de l'Etablissement Français du Sang,
- Services techniques, logistiques et économiques
- Prestataires externes et fournisseurs

## LE SITE ET LES COORDONNÉES DE L'INSTITUT DE FORMATION



[www.chu-tours.fr](http://www.chu-tours.fr)

*Etudiant/en formation  
La formation/Les concours  
Rubrique : IRFTLM*

### Adresse géographique :

IRFTLM  
Site IFPS\* du CHU de TOURS  
2 rue Mansart  
37170 Chambray-les-Tours  
tél : 02 47 47 38 23  
fax : 02 47 47 85 02  
e-mail : [secretariat.iftlm@chu-tours.fr](mailto:secretariat.iftlm@chu-tours.fr)

### Adresse administrative :

IRFTLM  
Site IFPS du CHU de TOURS  
37044 TOURS Cedex 9

*\*Institut de Formation des Professions de Santé*

# L'ADMISSION ET LA FORMATION

## • LE PRE-REQUIS

### • Sélection sur concours

- Etre âgé de 17 ans au 31 décembre de l'année du concours.
- **Etre titulaire d'un baccalauréat français** ou titre admis en dispense du baccalauréat ou avoir satisfait à un examen spécial d'entrée à l'université (DAEU). Les élèves en classe de terminale peuvent se présenter aux épreuves, leur admission définitive étant subordonnée à l'obtention du baccalauréat.
- **Pour les non bacheliers**, justifier d'une expérience professionnelle d'une durée de 5 ans ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale ou d'une activité assimilée.

### • Sélection via la PACES (ouvert uniquement aux étudiants de l'Université François Rabelais de Tours).

- Etre inscrit en PACES l'année de candidature et avoir participé à l'ensemble des validations des semestres 1 et 2.
- Etre inscrit dans au moins 1 des 4 options : médecine et/ou pharmacie et/ou odontologie et/ou sage-femme.

## • L'ADMISSION Capacité d'accueil : 32 places

<b>MODALITÉS D'INSCRIPTION ET D'ADMISSION</b>	
<i>par voie concours : 16 places</i>	<i>par voie de classement PACES : 16 places</i>
<p><b>Pour TOUS LES CANDIDATS</b> (en terminale ou titulaire d'un baccalauréat de préférence S, STL ou d'un DAEU)</p> <p><b>1. SUIVRE obligatoirement la procédure PARCOURSUP</b> (calendrier 2018 : inscription du 22 janvier au 13 mars 2018 à 18h) en effectuant le vœu de notre institut de formation rubrique « <i>Formation Paramédicale – Région Centre – Etablissement Formation Techniques Analyses Bio CHU Bretonneau</i> »</p> <p><b>2. S'INSCRIRE au concours :</b>  <b>Récupérer le dossier d'inscription</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soit par courrier, téléphone ou mail (secretariat.iftlm@chu-tours.fr)</li> <li>• Soit directement au secrétariat de l'institut de formation</li> <li>• Soit par téléchargement sur <a href="http://www.chu-tours.fr">www.chu-tours.fr</a> - Etudiant/en formation – La formation/Les concours</li> </ul> <p>Les candidats doivent compléter le dossier d'inscription et le faire parvenir complet avant le <b>15 avril 2018 minuit</b> (le cachet de la poste faisant foi).</p> <p><b>Programme des épreuves du concours :</b> première et terminale scientifique de l'année en cours :</p> <p>Biologie (2 heures / 20 points) - Physique (1 heure / 20 points) - Chimie (1 heure / 20 points).</p> <p><b>Droits d'inscription au concours :</b> 90 euros (tarif 2018).</p> <p><b>CONCOURS : MERCREDI 16 MAI 2018.</b></p> <p><b>Résultats d'admission au concours :</b> mercredi 23 mai 2018.</p>	<p><b>Se porter candidat auprès de l'UFR de Médecine</b> à l'aide du formulaire remis à la fin des épreuves du second semestre.</p> <p>Compléter et transmettre à l'IRFTLM, le dossier d'inscription remis lors de la réunion des choix définitifs d'option.</p> <p><b>Avoir obtenu une moyenne générale à l'issue du classement neutre, une moyenne générale définie par voie de convention avec l'Université François Rabelais de Tours.</b></p> <p>Dans un premier temps, les candidats sont informés des places disponibles au fur et à mesure des désistements, par la responsable de la scolarité de l'UFR Médecine, et orientés vers l'IRFTLM.</p> <p>Dans un second temps, le relais est pris par le secrétariat de l'IRFTLM.</p>

## • LES ÉTUDES

- **Régime de l'institut de formation** : externat - possibilité de logement, dans la limite des places disponibles, en résidence universitaire (se renseigner auprès du CLOUS au 02.47.60.42.42)
- **Statut** : étudiant.
- **Frais de scolarité** : depuis la rentrée 2008/2009, les frais de scolarité sont pris en charge par le Conseil Régional Centre-Val de Loire (décisions modificatives des 19 et 20 juin 2009 en Assemblée plénière du Conseil Régional Centre-Val de Loire). Des bourses peuvent être accordées, après examen de la situation financière des candidats, par le Conseil Régional Centre-Val de Loire via Internet sur le site de la Conseil Régional Centre-Val de Loire : [www.aress.regioncentre.fr](http://www.aress.regioncentre.fr) entre juin et septembre.
- **Droits d'inscription à l'IRFTLM** : fixés chaque année par circulaire ministérielle : 184 € (tarif 2018)
- **Sécurité sociale** : affiliation obligatoire au régime Etudiant de la Sécurité sociale : montant de la cotisation annuelle 217 € (tarif 2017).
- **Tenues professionnelles** : 35 € annuel pour 4 tenues fournies et entretenues par la blanchisserie du CHU de Tours.
- **Restauration** : peut être assurée au restaurant du personnel du CHU, site de l'hôpital Trousseau 4.08€ (tarif étudiant 2018).

## • LA FORMATION

La formation, conduisant au **Diplôme d'Etat de Technicien de Laboratoire Médical (DETLM)**, se déroule sur 3 ans. Elle comporte plus de 2000 heures d'enseignements théoriques et procéduraux dispensées par des professionnels en activité : médecins, pharmaciens biologistes, techniciens de laboratoire médical, ingénieurs biomédicaux, juristes, qualitatifs, cadres de santé...ainsi que **32 semaines de stages à temps plein** réparties sur les 3 années soit 8 mois d'immersion en milieu professionnel.

**Découverte des métiers du soin et connaissance du circuit des examens de biologie médicale**  
« du patient au patient » de la prescription médicale au résultat d'examen au prescripteur : stage de 2 semaines en service de soins.

**Découverte des activités d'un centre de prélèvements et de son plateau technique** : stage de 2 semaines sur un groupement de laboratoires privés.

**Appropriation des processus pré analytique, analytique et post analytique** des examens de biologie courante de bactériologie, hématologie et biochimie : parcours de stage de 12 semaines.

**Appropriation des activités de biologie d'un Établissement Français du Sang** : 2 semaines.

**Conduite d'examens spécialisés de biologie médicale ou de techniques d'anatomie et cytologie pathologiques** : 4 semaines en centre hospitalier ou clinique accrédités ou en voie d'accréditation.

**Participation aux activités de biologie conventionnelle, spécialisée ou de recherche selon le projet professionnel** de l'étudiant : stage d'approfondissement de 10 semaines.

### • Unités d'enseignement en lien avec les 4 domaines suivants :

<b>Biologie médicale</b>	<b>Biochimie</b> : Biochimie générale et spécialisée - Pharmacologie-toxicologie - Radiotoxicologie <b>Hématologie</b> : Hématocytologie – Hémostase - Immunohématologie <b>Immunologie</b> : Allergie - Auto-immunité - Immunologie cellulaire spécialisée et histocompatibilité (groupage HLA) <b>Microbiologie</b> : Agents transmissibles non conventionnels – Bactériologie – Parasitologie – Mycologie - Sérologie infectieuse – Virologie <b>Génétique</b> : Génétique constitutionnelle - Génétique somatique <b>Assistance Médicale à la Procréation (AMP)</b> : Spermologie - Embryologie clinique
<b>Anatomie et Cytologie pathologiques</b>	
<b>Transfusion sanguine</b>	
<b>Thérapies cellulaires et géniques</b>	

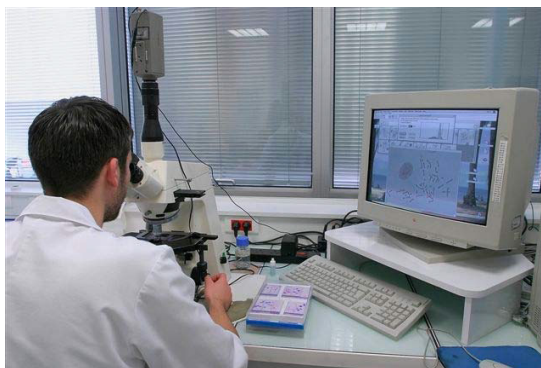
### **PLUS : formations intégrées dans le cursus de troisième année :**

Formation et délivrance de l'**Attestation aux Gestes de Soins d'Urgence** en partenariat avec le CESU 37 Préparation à l'obtention du **Certificat de Capacité à Effectuer les Prélèvements Sanguins via le CRECCEPS** (Centre Régional des Epreuves du CCEPS ) adossé à l'IRFTLM.

# L'EMPLOI ET LES EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

## • L'EMPLOI

- A l'issue des trois années d'études, le technicien de laboratoire en biologie médicale, titulaire du DETLM, exerce **majoritairement** ses activités en **secteur hospitalier** ou **privé au sein d'une équipe médicale et paramédicale**.
- En secteur hospitalier, le technicien de laboratoire médical est embauché en catégorie B. Son traitement mensuel brut de base, pour 35 heures, peut évoluer de 1600 € à 2600 € brut au cours d'une carrière. En secteur privé, la rémunération est fonction de la convention collective.



## • LES ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

- **Le Diplôme d'Etat de Technicien de Laboratoire Médical (DETLM)** est en attente d'intégrer la réforme des études de santé : schéma LMD (Licence – Master – Doctorat). Toutefois, l'ingénierie de formation tient compte des évolutions de la biologie médicale depuis 2010 (ordonnance n°2010-49 relative à la réforme de la biologie médicale) et anticipe le dispositif d'approche par compétence permettant les poursuites d'études.
- **Poursuite d'études** : Gestionnaire de biobanques, Technicien de maintenance biomédicale, Technicien d'études cliniques, Référent qualité, Référent en métrologie, Technicien expert en cytologie, Cadre de Santé médico-technique, Cadre Formateur en Institut de formation...

**Notes :**